



ZONE	SUPERFICIE (en ha)
UA	9
UB	15
UC	12
A	618
N	10
TOTAL	664

Correspondance entre le zonage du PLU et le POS en révision

PLU	POS
UA	UA
	UG
UB	UH / INA / INA
	UI
UC	UF
	NDa
	NDb
A	NC
	NCa
	NCb
N	ND

- Mesnil-Aubry - Site inscrit Plaine de France
 - Construction et équipement
 - Monument Historique - Eglise de la Nativité
 - Périmètre de protection des Monuments Historiques
 - Plan d'Exposition au Bruit - Limite zone C et D
- 1. Zones établies conformément au Code de l'Urbanisme**
- UA-Zone urbaine mixte correspondant au tissu ancien
 - UB-Zone urbaine mixte correspondant aux extensions du tissu ancien
 - UC-Zone urbaine à vocation d'équipements collectifs ou de services publics
 - A-Zone agricole
 - N-Zone naturelle et forestière
- 2. Prescriptions se superposant au zonage établies conformément au Code de l'Urbanisme**
- Dispositions répondant aux objectifs de mixité sociale identifiées au titre de l'art. L.123-1-5-II-4°
 - Bâti agricole pouvant changer de destination au titre de l'art. L.123-1-5-II-6°
 - Elément architectural traditionnel identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
 - Elément de la trame bleue identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
 - Elément de la trame verte identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
 - Arbre aligné, isolé ou remarquable identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
 - Permis de construire pouvant être subordonné à la démolition de tout ou partie des constructions existantes au titre de l'art. L.123-1-5-III-4°
 - Voie et chemin à conserver, à modifier ou à créer au titre de l'art. L.123-1-5-IV-1°
 - Eplacement réservé identifié au titre de l'art. L.123-1-5-V
 - Dispositions liées à l'existence d'un risque naturel identifiées au titre de l'art. R.123-11-b°
 - Marge de recul situé au voisinage de la RD316 identifié au titre de l'art. R.123-14-5°
 - Dispositions autorisant le stockage de déchets valorisables identifiées au titre de l'art. R.123-13-15
 - Dispositions autorisant l'exploitation de déchets valorisables identifiées au titre de l'art. R.123-13-15
 - Espace boisé classé identifié au titre de l'art. L.130-1°
 - Droit de préemption urbain identifié au titre de l'art. L.211-1 et suivants
 - Axe de ruissellement temporaire

Liste des emplacements réservés identifiés au titre de l'art. L.123-1-5-V

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
A	Aménagement des abords du monument situé rue des Marronniers	Commune	928
B	Aménagement du carrefour rue du Stade et rue Boquet	Commune / CARPF	103
C	Aménagement paysager de l'entrée de ville rue de Bel-Air	Commune / CARPF	13912
D	Aménagement du carrefour avenue des Martinets et Chemin des Fermes	Commune / CARPF	766
E	Aménagement de l'arrêt de Bus de la Place des Fêtes	Commune / CARPF	113
F	Aménagement du carrefour rue de Paris et rue de l'Avenir	Commune / CARPF	36
G	Création d'une aire de stationnement public	Commune	270
H	Aménagement du monument aux Morts Place de l'Eglise	Commune	26
I	Aménagement d'équipement d'intérêts collectifs à la (Croix Verrée)	Commune	2842
J	Aménagement du carrefour Place des Fêtes et avenue des Martinets	Commune / CARPF	194
K	Création d'un espace vert	Commune	1793

Département du Val d'Oise (95)

Commune du Mesnil Aubry

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1. PLAN DE ZONAGE

INSEE : 95 395 ECHELLE : 1 / 5000ème

approuvé par délibération du Conseil Municipal
le 17 décembre 2014

